

CERTIFICAT de CONFORMITE ALIMENTAIRE

Nous, représentant la société MAPA S.A.S. certifions que le gant nitrile **Ultranitril 472** est fabriqué en conformité avec le règlement N° 1935/2004/CE du Parlement Européen et du Conseil concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaire.

Il est également conforme à l'arrêté français du 5 août 2020 relatif aux matériaux et objets en caoutchouc destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Beauvais, 01/01/2023



Béatrice Deffrenne
Pôle Technique Produit